

## Avis au Conseil n° 25-02

### **Tribune publique du CCPM sur le thème « Bâtir des économies durables : modèles circulaires et solutions fondées sur la nature pour une Amérique du Nord résiliente »**

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) d'Amérique du Nord,

**EN VERTU** du paragraphe 6(4) de l'[Accord de coopération environnementale](#) (ACE), qui stipule que le CCPM « peut fournir des avis au Conseil de la CCE sur les questions relevant du présent accord et exercer les autres fonctions que peut lui confier le Conseil »;

**AYANT** organisé une [tribune publique](#) à Mexico, au Mexique, le 24 juillet 2025, sur le thème « Bâtir des économies durables : modèles circulaires et solutions fondées sur la nature pour une Amérique du Nord résiliente », afin d'explorer l'application de ces approches dans la région ainsi que la manière dont leur intégration peut accélérer la transition vers des systèmes économiques plus durables et plus équitables;

**RAPPELANT** le chapitre 24 de l'*Accord Canada–États-Unis–Mexique* (ACEUM), notamment l'article 24.25, dans lequel les gouvernements des trois pays reconnaissent l'importance de la coopération comme mécanisme pour « [...] renforcer les capacités collectives et individuelles des Parties de protéger l'environnement et de promouvoir le développement durable » et expriment leur engagement à « [...] élargir leurs relations de coopération en matière d'environnement, reconnaissant que cela contribuera à l'atteinte de leurs buts et objectifs environnementaux communs [...] »;

**RAPPELANT** le *Plan stratégique de la CCE pour 2021 à 2025*, dans lequel les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis réaffirment leur engagement en faveur de la coopération environnementale au moyen de priorités stratégiques, notamment la propreté de l'air, du sol et de l'eau, l'économie circulaire et la gestion durable des matières, ainsi que des économies et des collectivités résilientes;

**RAPPELANT** la *Stratégie de mobilisation de la CCE à l'égard du secteur privé*, qui souligne le rôle des entreprises, des associations sectorielles et des chambres de commerce dans le soutien et la promotion d'une participation accrue dans la réalisation des priorités environnementales trilatérales de la CCE;

**SOUMET** à l'examen du Conseil les recommandations et remarques suivantes.

#### **Recommandation n° 1 : élaborer une stratégie trilatérale pour promouvoir une action coordonnée en Amérique du Nord en faveur de solutions fondées sur la nature**

Lors de la tribune publique du CCPM, des personnes de toute l'Amérique du Nord ont souligné le potentiel transformateur des solutions fondées sur la nature pour relever les défis sociaux, économiques et environnementaux interreliés. Elles ont souligné la nécessité d'une approche trinationale coordonnée afin de multiplier les solutions fondées sur la nature et de les intégrer dans tous les secteurs par divers moyens : gouvernance inclusive, politiques et cadres harmonisés, innovation, participation de nombreuses parties prenantes et collaboration intersectorielle.

Sur la base de ces informations, **le CCPM recommande au Conseil d'élaborer une stratégie trilatérale pour faire des solutions fondées sur la nature une approche centrale qui favorisera la résilience sociale, économique et environnementale en Amérique du Nord. Cette stratégie doit être :**

- fondée sur des normes reconnues à l'international et des réussites reconnues;
- axée sur la responsabilité environnementale et l'engagement inclusif, dans le plein respect des droits et du leadership des peuples autochtones;
- alimentée par l'innovation et un financement durable; et
- appuyée sur une mobilisation inclusive de nombreuses parties prenantes de tous les secteurs et de toutes les collectivités,

afin de procurer des avantages mesurables et à long terme aux populations, à la nature et aux générations futures dans l'ensemble de la région.

Pour soutenir cette stratégie, le Conseil doit tirer parti de la position unique et de la capacité institutionnelle de la CCE pour diriger et coordonner les activités des trois pays, en **créant un groupe de travail trilatéral sur les solutions fondées sur la nature. Ce groupe de travail pourrait servir de plateforme stratégique aux fins de dialogue, de coordination et d'échange de connaissances entre le Canada, le Mexique et les États-Unis.** Dirigé par la CCE et un comité directeur composé de représentant-es nommé-es des trois pays, ce groupe pourrait faire appel à un large éventail de ressources allant d'autorités locales et régionales aux peuples autochtones, en passant par la société civile, le milieu universitaire et le secteur privé. Un tel groupe, qui aurait pour principale tâche d'aligner les politiques des solutions fondées sur la nature, favoriserait la coopération transfrontalière et les actions stratégiques communes (détaillées à l'annexe 1).

## **Recommandation n° 2 : promouvoir des conditions propices au déploiement et à l'expansion efficaces des solutions fondées sur la nature**

Lors de la tribune, on a fait valoir qu'une mise en œuvre réussie des solutions fondées sur la nature – et la promotion d'une future stratégie trinationale – dépendait de l'établissement de conditions propices qui appuient leur multiplication et leurs effets à long terme. Les participant-es ont souligné le besoin de renforcer les connaissances, de favoriser la participation et le leadership de multiples intervenant-es, et de catalyser l'engagement du secteur privé. **Le CCPM recommande donc au Conseil de se concentrer sur des initiatives qui renforcent les capacités techniques, favorisent la participation de groupes sous-représentés, notamment les peuples autochtones, les communautés, les jeunes et les femmes, et mobilisent le secteur privé, en exploitant le rôle unique de la CCE comme plaque tournante trinationale de connaissances, de réseaux et de partenariats.** Le CCPM recommande trois actions clés pour atteindre cet objectif (détaillées à l'annexe 2). Parmi celles-ci, il souhaite mettre l'accent sur sa recommandation concernant les points ci-dessous.

- **Établir la plateforme en ligne nord-américaine de connaissances sur les solutions fondées sur la nature.** Hébergée par la CCE, elle servira d'outil numérique centralisé contenant des ressources multilingues, des conseils techniques, des études de cas et des outils en libre accès, afin d'aider les spécialistes, les responsables des politiques, les entreprises et les collectivités de toute la région. Cette plateforme permettrait de diffuser le matériel public produit par le groupe de travail trilatéral sur les solutions fondées sur la nature, mais surtout de soutenir des objectifs supplémentaires, comme :
  - **la participation du public**, en offrant des outils et des conseils accessibles à des parties prenantes diverses de manière à favoriser un important engagement dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des solutions fondées sur la nature;

- **les initiatives menées par des Autochtones**, en élevant les initiatives et études de cas qui présentent les visions du monde autochtones, les connaissances écologiques traditionnelles (CET) et l'innovation, de manière à souligner les approches fondées sur la gérance, la responsabilisation relationnelle, l'établissement de relations et le souci à long terme pour la nature;
- **l'engagement du secteur privé dans les solutions fondées sur la nature**, en diffusant des modules de formation et des ressources pour renforcer les capacités et consolider l'expertise technique, et en publiant des études de cas et des exemples de solutions fondées sur la nature en entreprise qui prouvent la résilience, le rendement du capital investi et les avantages connexes.

### **Recommandation n° 3 : jeter les bases d'un corridor de l'économie circulaire et de l'innovation en Amérique du Nord**

Les discussions lors de la tribune publique du CCPM ont mis en lumière un consensus : l'Amérique du Nord doit de toute urgence passer à une économie circulaire pour réduire les coûts sociaux, économiques et environnementaux croissants des systèmes linéaires. Plus qu'un simple objectif de durabilité, la circularité constitue une solution stratégique, évolutive et inclusive que l'on doit intégrer dans la politique, l'innovation et l'éducation. Les spécialistes et les participant-es ont insisté sur des politiques cohérentes, des mesures communes, la refonte des systèmes, le renforcement des capacités, la mobilisation d'investissements, les écosystèmes d'innovation et l'échange de connaissances intersectorielles.

Pour respecter ces priorités et éviter les mesures diffuses, le CCPM recommande que le Canada, le Mexique et les États-Unis étudient les possibilités de créer un corridor trinationnel de l'économie circulaire et de l'innovation afin d'accélérer l'innovation, l'entrepreneuriat et les pratiques circulaires. Dans un premier temps, **le CCPM recommande au Conseil d'exploiter le pouvoir rassembleur et l'expertise technique de la CCE pour lancer deux initiatives complémentaires qui jetteront les bases de ce corridor :**

- **Pôle nord-américain d'économie circulaire** : un centre de collaboration trinationale établi par la CCE et qui rassemblerait les autorités locales et régionales, les entreprises, les réseaux industriels, les établissements universitaires, les centres de recherche, les organisations non gouvernementales (ONG) et la société civile. Ce pôle viserait à harmoniser les politiques, à mobiliser les investissements et à favoriser les écosystèmes d'innovation dans tous les secteurs et tous les territoires. L'annexe 3 décrit en détail la liste des mesures à prendre.
- **Plateforme trinationale en ligne d'économie circulaire** : une plateforme numérique qui serait créée et maintenue au sein du pôle afin de consolider les ressources, de partager le savoir et de renforcer les capacités en Amérique du Nord. Cette plateforme servirait de référentiel central pour la diffusion des connaissances et l'apprentissage en matière d'économie circulaire. Il contiendrait des études de cas, des synthèses, des guides sectoriels, du matériel de formation et des mesures, dans un format accessible et en plusieurs langues. L'annexe 4 décrit en détail la liste des principales fonctions de la plateforme.

**Le CCPM recommande au Conseil de donner charge à la CCE d'examiner une collaboration et un partenariat possibles avec des acteur-trices clés afin de mobiliser et d'échanger les ressources existantes, en évitant les doubles emplois.** Les deux initiatives pourraient ainsi fournir, à l'échelle

régionale, des conseils pratiques et des outils déjà conçus et soutenir l'échange de connaissances, le renforcement des capacités et l'adoption élargie de pratiques d'économie circulaire.

**Recommandation n° 4 : renforcer de façon systémique les conditions propices à l'adoption généralisée des pratiques de l'économie circulaire**

Les discussions durant la tribune publique du CCPM ont mis en évidence que la promotion de l'économie circulaire en Amérique du Nord requiert bien plus que des projets isolés ou des interventions sectorielles. Pour se développer en Amérique du Nord, les pratiques d'économie circulaire ont besoin de conditions favorables bien établies. Selon les participant·es, les mentalités culturelles, la sensibilisation du public, les compétences de la main-d'œuvre et la mobilisation du secteur privé sont essentielles. Le renforcement de ces facteurs favorables est crucial afin que les principes de l'économie circulaire passent d'initiatives isolées à une collaboration intégrée menant à une adoption systémique.

Dans ce contexte, **le CCPM recommande au Conseil de prendre les mesures suivantes pour améliorer les conditions systémiques afin de promouvoir une transformation à long terme.**

- **Soutenir les changements culturels et comportementaux qui appuient les principes de l'économie circulaire** : organiser une discussion ou un atelier régional pour examiner les facteurs comportementaux de la circularité et ses obstacles culturels. Encourager l'élaboration partagée de stratégies qui reflètent les valeurs locales et les expériences vécues, ainsi que la création d'une campagne régionale multilingue de sensibilisation et d'éducation du public adaptée aux divers contextes culturels et éclairée par les résultats de cette activité.
- **Cerner les écarts de compétences, promouvoir l'accès à la formation à de multiples acteur·trices et promouvoir les modèles efficaces** : collaborer avec les établissements universitaires et les réseaux de formation professionnelle pour cerner les écarts de compétences et les nouvelles possibilités dans les secteurs de l'économie circulaire, comme la remise à neuf, la logistique inverse et l'innovation matérielle, et mettre en évidence les distinctions régionales et le potentiel commun de la collaboration transfrontalière en matière de formation et de perfectionnement de la main-d'œuvre.
- **Favoriser la mobilisation du secteur privé** : financer une initiative trinationale d'accélération et d'incubation inspirée du modèle de l'Écosystème de laboratoires d'accélération sectoriels en économie circulaire (ELEC) du Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire (CERIEC) et qui cible un secteur hautement prioritaire qui présente un fort potentiel de collaboration entre le Canada, le Mexique et les États-Unis. L'initiative fonctionnerait comme un laboratoire vivant, où diverses parties prenantes établiraient une vision circulaire pour le secteur, énuméreraient les obstacles et créeraient ensemble des solutions. Les mécanismes de subvention de la CCE pourraient être utilisés dans l'avenir pour soutenir les projets d'expérimentation et le transfert de connaissances sur une période de plusieurs années.

Le pôle nord-américain d'économie circulaire et la plateforme en ligne d'économie circulaire pourraient faciliter la réalisation de ces objectifs; l'annexe 3 fournit de plus amples renseignements à ce sujet.

**Recommandation n° 5 : étendre les solutions fondées sur la nature et l'économie circulaire dans les domaines prioritaires pour rendre l'Amérique du Nord plus résiliente**

Dans la foulée de la tribune publique, le **CCPM recommande à la CCE de prioriser les solutions fondées sur la nature et l'économie circulaire dans les domaines clés suivants.**

#### **Solutions fondées sur la nature**

- Eau : restauration des bassins versants et gestion durable de l'eau
- Forêts et biodiversité : gestion durable des forêts (GDF) et rétablissement des espèces
- Agriculture durable : agriculture régénérative et modèles agroécologiques
- Résilience urbaine et côtière : infrastructures vertes et corridors d'adaptation aux changements climatiques

#### **Économie circulaire**

- Plastiques et emballages : conception circulaire, responsabilité élargie des producteurs (REP) et stratégies régionales pour réduire les déchets plastiques, les microplastiques et les déchets marins
- Minéraux critiques et déchets électroniques : réutilisation, recyclage et suivi
- Alimentation et agriculture : gaspillage et pertes alimentaires dans les chaînes d'approvisionnement, solutions de bioéconomie circulaire et liens avec les pratiques agricoles régénératives
- Textiles et biens de consommation : réparation, réutilisation, écoconception et innovation dans les petites et moyennes entreprises (PME)
- Construction et infrastructure : récupération des matériaux, écoconception et exploitation minière urbaine

Les membres du CCPM estiment que les recommandations formulées dans le présent document donnent suite aux priorités stratégiques du Conseil de la CCE et cautionnent unanimement ledit avis.

Le CCPM souligne en outre l'urgence de cette transition. Les participant·es à la tribune ont appelé à un changement net des modèles économiques non durables vers des systèmes régénératifs, équitables et résilients. Elles·ils ont souligné que la reconnaissance de nouveaux droits, comme le droit fondamental de savoir si les communautés sont menacées par des événements climatiques extrêmes, était essentielle pour renforcer l'adaptation et la résilience. Le CCPM rappelle l'urgence et les approches fondées sur les droits et souligne que l'Amérique du Nord doit agir sans attendre si l'on veut garantir un avenir durable pour tout le monde.

**Approuvé par les membres du CCPM**

**1<sup>er</sup> octobre 2025**

## **Annexe 1 – Actions concrètes à mettre en œuvre par le groupe de travail trilatéral sur les solutions fondées sur la nature**

Le CCPM recommande la création d'un groupe de travail trilatéral sur les solutions fondées sur la nature, qui servira de plateforme stratégique aux fins de dialogue, de coordination et d'échange de connaissances entre le Canada, le Mexique et les États-Unis. Dirigé par le Secrétariat et un comité directeur composé de représentant-es nommé-es des gouvernements des trois pays, ce groupe de travail fera appel à un large éventail de ressources allant d'autorités locales et régionales aux peuples autochtones, en passant par la société civile, le milieu universitaire et le secteur privé.

Le mandat de ce groupe de travail consistera à renforcer les structures de gouvernance et à harmoniser les politiques sur les solutions fondées sur la nature par l'intermédiaire des actions suivantes :

- Fournir un milieu inclusif pour une discussion continue, établir la confiance et obtenir un consensus entre les parties prenantes, pour définir les priorités et défis ainsi que les possibilités innovantes pour multiplier les solutions fondées sur la nature.
- Faciliter l'alignement et la cohérence trinationale en cartographiant les politiques et les cadres existants sur les solutions fondées sur la nature à l'échelle régionale afin de relever les chevauchements, les lacunes et les possibilités d'harmonisation.
- Diriger la cocréation de pratiques exemplaires en matière de solutions fondées sur la nature avec les autorités locales et régionales, le secteur privé, le milieu universitaire et les communautés, en intégrant la participation du public, la gouvernance collaborative, l'innovation et les CET.
- Promouvoir l'utilisation de normes reconnues à l'international (p. ex. la norme mondiale de l'Union internationale pour la conservation de la nature [UICN] pour les solutions fondées sur la nature, le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes [UNDRR], la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques [IPBES]) afin d'harmoniser les définitions, les mesures, la mise en œuvre et le suivi des protocoles pour les solutions fondées sur la nature dans tous les pays et tous les secteurs.
- Favoriser l'échange de connaissances au moyen de leçons apprises, d'études de cas, de modèles efficaces et d'innovations pouvant être reproduites à l'échelle régionale.
- Commander une recherche trilatérale sur les avantages connexes des solutions fondées sur la nature afin d'éclairer la prise de décisions fondée sur des données probantes et de présenter des approches innovantes.
- Organiser des rencontres périodiques entre les trois pays (en ligne ou en personne) afin d'encourager l'apprentissage par les pairs, le dialogue intergénérationnel et la collaboration transfrontalière. Les réunions pourraient se tenir en marge d'autres événements de la CCE et du CCPM afin de maximiser l'utilisation des ressources.
- Dans le cadre des travaux de la CCE visant à intégrer les CET et à favoriser le leadership, intégrer les CET dans la conception, la gouvernance et le suivi des solutions fondées sur la nature mises en œuvre par la CCE (en intégrant des critères d'évaluation autochtones comme des indicateurs relationnels), en suscitant la participation active d'Aîné-es et de gardien·nes du savoir, et en veillant à l'alignement sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et les principes de la CCE en matière de CET.

## **Annexe 2 – Trois actions clés pour renforcer les conditions propices à la mise en œuvre et à la multiplication des solutions fondées sur la nature en Amérique du Nord**

Le CCPM recommande au Conseil de se concentrer sur des initiatives qui renforcent les capacités techniques, favorisent la participation de groupes sous-représentés, notamment les peuples autochtones, les communautés, les jeunes et les femmes, et mobilisent le secteur privé, en exploitant le rôle unique de la CCE comme plaque tournante trinationale de connaissances, de réseaux et de partenariats.

Concrètement, le CCPM recommande la mise en œuvre des trois actions clés ci-dessous pour atteindre cet objectif.

- **Établir la plateforme en ligne nord-américaine de connaissances sur les solutions fondées sur la nature.** Hébergée par la CCE, elle servira d'outil numérique centralisé contenant des ressources multilingues, des conseils techniques, des études de cas et des outils en libre accès, afin d'aider les spécialistes, les responsables des politiques, les entreprises et les collectivités de toute la région. Cette plateforme permettrait de diffuser le matériel public produit par le groupe de travail trilatéral sur les solutions fondées sur la nature, mais surtout de soutenir des objectifs supplémentaires suivants :
  - **la participation du public**, en offrant des outils et des conseils accessibles à des parties prenantes diverses de manière à favoriser un important engagement dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des solutions fondées sur la nature;
  - **les initiatives menées par des Autochtones**, en élevant les initiatives et études de cas qui présentent les visions du monde autochtones, les connaissances écologiques traditionnelles (CET) et l'innovation, de manière à souligner les approches fondées sur la gérance, la responsabilisation relationnelle, l'établissement de relations et le souci à long terme pour la nature;
  - **l'engagement du secteur privé dans les solutions fondées sur la nature**, en diffusant des modules de formation et des ressources pour renforcer les capacités et consolider l'expertise technique, et en publiant des études de cas et des exemples de solutions fondées sur la nature en entreprise qui prouvent la résilience, le rendement du capital investi et les avantages connexes.
- **Lancer un programme de formation en ligne trilatéral dirigé par la CCE et axé sur la conception, la gouvernance et le financement de solutions fondées sur la nature.** Le programme doit être adapté aux différents contextes et parties prenantes locales, notamment le secteur privé et les groupes sous-représentés (jeunes, femmes, peuples autochtones) et renforcer les capacités par l'apprentissage pratique et l'échange entre pairs. Dans le cadre du programme, des rencontres annuelles entre les trois pays (en ligne ou en personne) doivent avoir lieu afin de favoriser l'apprentissage par les pairs et la collaboration intersectorielle.
- **Renforcer la confiance du secteur privé et des investisseurs dans les solutions fondées sur la nature** en élaborant des approches standardisées pour quantifier, valider et rentabiliser les avantages des solutions fondées sur la nature (p. ex. séquestration du carbone, régulation de l'eau, amélioration de la biodiversité). On doit également diffuser les leçons apprises et organiser des discussions avec des PME, de grandes sociétés et des banques afin d'améliorer la



compréhension des avantages de ces solutions et des mécanismes de financement, et de favoriser les partenariats entre parties prenantes multiples pour codévelopper et multiplier les initiatives de solutions fondées sur la nature dans tous les secteurs et pays.

### **Annexe 3 – Actions à mettre en œuvre par le pôle nord-américain d'économie circulaire**

Pour assurer le dynamisme, l'inclusivité et la pertinence du pôle d'économie circulaire à l'échelle régionale ainsi que sa fondation sur l'innovation concrète, le CCPM recommande au Conseil de prescrire à la CCE de prendre les mesures suivantes :

- Engager des intervenant·es externes et organisations d'innovation, notamment MexHub, le CERIEC et la Fondation Ellen MacArthur, pour codiriger des activités, faciliter la participation des parties prenantes et organiser le contenu en vue d'une diffusion publique;
- Exploiter l'expertise et les réseaux existants pour animer des groupes de travail, tenir des discussions thématiques et soutenir des projets pilotes, en veillant à la pertinence à l'échelle régionale et à la profondeur sectorielle.
- Favoriser le leadership distribué en donnant à ces animateur·trices les moyens d'agir en tant qu'éléments centraux régionaux au sein du corridor trinational de l'économie circulaire et de l'innovation.

Ce pôle aurait pour mandat de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Réunir des groupes de travail trinationaux composés de multiples parties prenantes pour aborder des sujets prioritaires comme la REP, l'écoconception, l'approvisionnement circulaire et les avantages fiscaux qui favorisent l'innovation en matière de politiques et la cohérence réglementaire.
- Élaborer un cadre d'orientation sur l'économie circulaire sous l'égide de la CCE qui décrit les principes clés, les méthodes recommandées, les normes et certifications volontaires, ainsi que les besoins et les points d'entrée sectoriels afin d'aider les autorités locales et régionales ainsi que les entreprises.
- Promouvoir les mesures et le suivi en collaborant avec des partenaires universitaires et gouvernementaux pour définir des indicateurs communs, suivre les progrès et comparer les résultats parmi les parties prenantes et les secteurs.
- Soutenir la préparation d'études de cas pour déterminer des modèles évolutifs dans des secteurs à fort potentiel (p. ex. emballage, minéraux critiques, alimentation, mode, construction).
- Déterminer les techniques d'animation nécessaires pour reproduire les modèles de laboratoires d'accélération efficaces, en s'inspirant du travail effectué par l'ELEC du CERIEC.
- Promouvoir et adapter les boîtes à outils, les ressources en ligne et les modules de formation existants de toute la région pour aider les entreprises à adopter des pratiques d'économie circulaire, de la logistique inverse à l'innovation matérielle et à l'écoconception, adaptées aux petites et moyennes entreprises, aux entrepreneur·es autochtones et aux parties prenantes du secteur informel.

Le pôle nord-américain d'économie circulaire pourrait également contribuer à mobiliser le secteur privé en matière d'innovation circulaire au moyen des activités suivantes :



- Organiser des discussions et des tables rondes (en ligne et en personne) avec des entreprises, des réseaux industriels, des chambres de commerce et des responsables des politiques des trois pays. Ces échanges permettront de relever les défis propres à différents secteurs (p. ex. emballage, textile, construction), de tenir des discussions ciblées sur les politiques (p. ex. REP, écoconception et avantages fiscaux), d'examiner les possibilités de collaboration et de faciliter l'échange d'apprentissages tirés d'initiatives nationales et infranationales.
- Promouvoir la sensibilisation aux normes, aux certifications et aux outils d'information en matière d'économie circulaire et leur alignement volontaire afin de faciliter leur adoption par les entreprises transfrontalières.
- Soutenir la collaboration intersectorielle entre les jeunes pousses, les PME et les établissements de recherche afin d'accélérer les solutions d'économie circulaire.

#### **Annexe 4 – Fonctions clés de la plateforme en ligne d'économie circulaire**

Les principales fonctions de la plateforme sont les suivantes :

- Diffuser les pratiques exemplaires, les résultats de recherche, des cours en ligne et des programmes de formation (y compris ceux élaborés par les partenaires) adaptés aux divers besoins régionaux, culturels et sectoriels.
- Promouvoir un accès étendu en s'assurant que la plateforme est conçue pour servir de référentiel pratique et d'outil de renforcement des capacités auprès d'autorités locales, d'entreprises de toutes tailles, de communautés (y compris les peuples autochtones), les organisations de la société civile et les particulier-es.
- Sensibiliser le public à l'aide de matériels de communication, de récits et d'initiatives éducatives qui font de la circularité un facteur de résilience économique et environnementale.
- Présenter des études de cas fructueuses et des exemples concrets afin d'inspirer la reproduction, l'innovation et la collaboration transfrontalière entre parties prenantes.

Cette plateforme pourrait également soutenir d'autres objectifs, par exemple :

- **Promouvoir les changements culturels et comportementaux qui appuient les principes d'économie circulaire.**
  - Présenter des initiatives innovantes, locales, autochtones, communautaires et dirigées par des jeunes qui mettent en pratique les pratiques circulaires et inspirent un changement de comportement.
  - Promouvoir les récits et l'engagement des médias qui présentent la circularité comme un moyen de résilience, d'innovation et de responsabilité intergénérationnelle.
- **Cerner les écarts de compétences, promouvoir un accès inclusif à la formation et multiplier les modèles efficaces.**
  - Promouvoir les possibilités de formation en proposant, par l'intermédiaire de la plateforme d'économie circulaire, des boîtes à outils multilingues et des modules de formation en ligne adaptés aux PME et aux groupes sous-représentés, notamment les jeunes, les peuples autochtones et les travailleur-euses du secteur informel.

- Appuyer les activités de mise en récit et de visibilité qui mettent en valeur des parcours professionnels diversifiés et des initiatives circulaires fructueuses tout en encourageant l'engagement de communautés marginalisées.
- **Mobiliser le secteur privé par rapport à l'innovation circulaire.**
  - Diffuser des études de cas et des rapports thématiques, mettre en évidence des modèles d'entreprises circulaires efficaces qui sont des exemples d'innovation et montrent un rendement sur le capital investi.
  - Souligner des exemples de réussites et des dossiers justificatifs qui montrent un rendement sur le capital investi et l'évolutivité, en vue de favoriser la confiance et l'investissement.
  - Encourager les PME, les entrepreneur·euses autochtones et les parties prenantes du secteur informel à façonner les récits sur l'économie circulaire et à élaborer ensemble des solutions qui reflètent divers contextes culturels et économiques.